



**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François  
tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 21 octobre 2009.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

- M. Nicole Robert, préfet
- M. Fabien Morin, Ascot Corner
- M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton
- M. Claude Corriveau, Dudswell
- M. Bertrand Prévost, Hampden
- M. Claude Lecomte, Newport
- M. Jacques Blais, La Patrie
- M<sup>me</sup> Céline Gagné, Lingwick
- M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
- M<sup>me</sup> Solange Bouffard, Scotstown
- M. Jean-Claude Dumas, Weedon
- M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, directeur général de la MRC et du CLD  
et secrétaire-trésorier de la MRC  
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4425**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Claude Corriveau,  
**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Présence du public dans la salle
- 5/ Adoption du procès-verbal  
16 septembre 2009
- 6/ Rapport financier
  - Adoption des comptes
  - Suivi budgétaire au 30 septembre 2009
  - Prévisions au 31 décembre 2009
  - Budget 2010
    - Budget vs utilisateur-payeur
    - Démarche vers l'adoption du plan d'action et du budget
  - Financement partiel - Règlement d'emprunt 302-09
- 7/ Parc environnemental  
LET
  - Suivi des travaux
  - Avis de motion - Règlement de tarification
  - Soumission balance
- 8/ Développement local
  - Déploiement d'internet haute vitesse – suivi du dossier
  - Transport en commun – adaptation du véhicule

Pacte rural – résolution de transfert des fonds inutilisés  
Transfert de la SOLIDE  
Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CLD du 9  
septembre

- 9/ Période de questions du public dans la salle
- 10/ Réunions du comité administratif  
9 septembre
- 11/ Dépôt des rapports des membres du CA
- 12/ Correspondance
- 13/ Questions diverses  
Fosses septiques  
Motion de prompt rétablissement – Jean René Ré
- 14/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Présence du public dans la salle

Aucun point.

5/ Adoption du procès-verbal

16 septembre 2009

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4426**

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Normand Potvin,  
**IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière  
du conseil du 16 septembre 2009.

**ADOPTÉE**

6/ Rapport financier

Adoption des comptes

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4427**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Claude  
Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme  
suit :

Comptes à payer :	Septembre 2009	1 022 631.91\$
Salaires :	Septembre 2009	58 491.13\$

**ADOPTÉE**

Je, soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du  
Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants  
pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

Suivi budgétaire au 30 septembre 2009

Martin Maltais présente l'ensemble des états financiers par  
département au 30 septembre 2009. Les résultats sont dans la même  
tangente que lors du second trimestre.

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4428**

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Claude Lecomte, **IL EST RÉSOLU** d'accepter le dépôt du suivi budgétaire au 30 septembre 2009, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

Prévisions budgétaires au 31 décembre 2009

M. Maltais expose l'ensemble des prévisions budgétaires pour chacun des départements de la MRC. Des déficits sont envisagés dans certains départements; les explications sont fournies. Au niveau du budget du site, un surplus appréciable est par contre estimé. En conclusion, l'état des surplus et déficits est présenté aux élus.

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4429**

Sur la proposition de Normand Potvin appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires au 31 décembre 2009 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

Budget 2010

Le projet de budget 2010 est en processus d'élaboration et en ce sens, il est proposé de tenir un atelier de travail le 11 novembre à compter de 19 h 30 à la salle du conseil. En complément, M. Lecomte expose sa perception face à l'implantation d'un principe utilisateur-payeur en ce qui a trait aux divers services de la MRC. Il suggère que cette façon de faire, déjà en application pour certains postes de dépenses, soit étudiée pendant l'année 2010 par la direction. Il est clairement mentionné que cette façon de faire ne doit pas entraîner de lourdeur administrative.

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4430**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** que la direction de la MRC du Haut-Saint-François évalue la possibilité d'établir le principe utilisateur-payeur pour certains services de son organisation, en tout ou en partie, durant l'année 2010 et revienne au conseil pour lui donner un premier avis quant au ratio-bénéfice/coût de l'introduction d'une telle approche selon le volet de la MRC.

**ADOPTÉE**

Au niveau du budget 2010 proprement dit, il est suggéré que la direction dépose au conseil un scénario dans lequel les déficits départementaux au 31 décembre 2009, le cas échéant, soient renfloués par une quote-part spéciale issue de la vente de la moitié du parc environnemental. Également, certains éléments non récurrents de coûts dans le budget 2010 pourraient être payés d'un seul coût avec le même moyen.

Financement partiel - règlement d'emprunt 302-09

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4431**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 302-09, la Municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des

soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 novembre 2009, au montant de 4 000 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la Municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François a reçu les soumissions détaillées ci-dessous ;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix offert</b>	<b>Montant</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût</b>
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98.843	4000000	5 ans	3,20136
Financière Banque Nationale inc.	98.585	4000000	5 ans	3.25125
Valeurs Mobilières Banque Laurentiennes inc.	98.767	4000000	5 ans	3.26977
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc	98.6496	4000000	5 ans	3.46451

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc., s'est avérée la plus avantageuse.

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU :**

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 4 000 000 \$ de la Municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4432**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 302-09, la Municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François

souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 000 000 \$;

**ATTENDU QUE**, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises.

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU;**

**QUE** le(s) règlement(s) d'emprunt indiqué(s) précédemment soit (soient) amendé(s), s'il y a lieu, afin qu'il(s) soit (soient) conforme(s) à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit (desdits) règlement(s) compris dans l'émission de 4 000 000 \$;

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 novembre 2009;

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc., (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : **Banque de Montréal – Cookshire (001-01131), 110 rue Principale Est, Cookshire, Québec, J0B 1M0;**

**QUE** les intérêts soient payables semi annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année;

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 2009-10-4433**

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU**

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 000 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 302-09, la MRC émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 4 novembre 2009); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 302-09, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

7/ Parc environnemental/LET

Suivi des travaux

Le rapport n'a pu être produit puisque M. Claude Brochu œuvre actuellement au dépôt des rôles et à l'élection du préfet. Dès que disponible, il sera acheminé aux élus.

Avis de motion – Règlement de tarification

Avis de motion est donné par Solange Bouffard à l'effet qu'un règlement concernant la tarification au lieu d'enfouissement technique sera déposé à une séance ultérieure du conseil.

En complément, M. Claude Lecomte souligne qu'il sera de mise d'avoir les tarifs des LET voisins afin de permettre une comparaison.

Soumission balance

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4434**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François accorde à Toledo le contrat de la balance du LET au montant de 76 322.69\$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE**

8/ Développement économique

Déploiement d'internet haute vitesse – suivi du dossier

La MRC est en attente du projet de contrat en provenance du MAMROT qui fixera les balises de la subvention de 1500000\$. La démarche d'appel d'offres à la fois pour l'étude d'ingénierie détaillée et le choix du fournisseur partenaire sera faite par la suite.

Transport en commun – adaptation du véhicule

M. Dominic Provost précise que les surplus dégagés dans le budget de transport en commun n'en sont pas vraiment, car en fait, ce sera la subvention qui sera à ce moment réduite par le MTQ. Cette précision est nécessaire suite à la présentation des suivis faits par M. Martin Maltais.

Il poursuit avec l'avancement du dossier d'adaptation du minibus. Cette procédure coûte près de 23000\$ et le MTQ assume la facture totale. Le comité de gestion du minibus recommande d'aller de l'avant dans ce dossier.

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4435**

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François procède à l'adaptation du minibus, volet 112, pour la somme de 23000\$, montant qui sera remboursé intégralement par le MTQ et que le lettrage soit ensuite refait, cette dépense étant assumé par le budget minibus de la MRC.

**ADOPTÉE**

Pacte rural

Une résolution passée indiquant que le solde du pacte rural 1 transférerait la somme de 21170\$ au pacte rural 2 est à refaire puisque le réel montant est en fait de 45138\$.

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4436**

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François demande au MAMROT de transférer le montant de 45138\$ du pacte rural 1 vers le pacte rural 2.

**ADOPTÉE**

Transfert de la SOLIDE

Le document détaillant le transfert de la SOLIDE vers le CLD est déposé aux élus. Ceux-ci en discutent brièvement et sont d'accord avec le contenu. Le même document sera aussi déposé aux membres du CA de la SOLIDE aux fins de discussion et recommandation lors d'une assemblée générale spéciale.

Dépôt du procès-verbal du CA du CLD du 9 septembre 2009

Le PV a été déposé aux élus avec la convocation. Quelques questions sont posées. Les précisions sont apportées par le directeur général.

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4437**

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Jacques Blais, **IL EST RÉSOLU** que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François demande au CLD d'étudier un changement aux règlements généraux prévoyant que les règles de nomination des membres « élus municipaux » du CA du CLD du Haut-Saint-François puissent permettre de déléguer des suppléants.

**ADOPTÉE**

9/ Présence du public dans la salle

Aucun point discuté.

10/ Réunion du comité administratif

9 septembre 2009

Le procès-verbal de l'assemblée du CA du 9 septembre est déposé aux élus.

11/ Dépôt des rapports du préfet, préfet suppléant et des membres du CA

Les rapports sont faits verbalement.

12/ Correspondance

Mise en filière

Sur la proposition de Claude Lecomte, la correspondance est mise en filière.

13/ Questions diverses

Fosses septiques

Martin Maltais explique aux élus le principe utilisateur-payeur et précise d'où proviennent les surplus de l'exercice 2009.

Motion de prompt rétablissement – Jean René Ré

**RÉSOLUTION N° 2009-10-4438**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée unanimement, **IL EST RÉSOLU** que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François fasse une motion de prompt rétablissement à M. Jean-René Ré.

**ADOPTÉE**

14/ Levée de l'assemblée

Jacques Blais propose la levée de la séance à 22 h 30.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Nicole Robert  
préfet